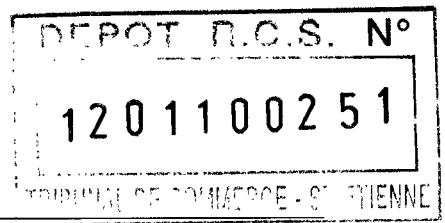


99 B 705

DISTRIBUTION CASINO FRANCE  
Société par actions simplifiée au capital de 46 020 762 euros  
Siège social : 1, Esplanade de France  
42000 SAINT-ETIENNE  
428 268 023 R.C.S. SAINT-ETIENNE



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 18 DECEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,  
Le dix-huit décembre à neuf heures,

Les associés de la société par actions simplifiée DISTRIBUTION CASINO FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Michel DUHAMEL, Président est absent et excusé

Monsieur Hervé DAUDIN, exerçant la fonction de Directeur Général, est absent et excusé.

En l'absence du Président l'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel MARQUE, représentant la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON, associée de la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE.

Mademoiselle Sonia FABRE assume les fonctions de Secrétaire.

Les cabinets Didier KLING et Associés et ERNST & YOUNG, Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Madame Carole DESIANO et Monsieur Jean-Luc LE COURT désignés par le CCE pour assister à l'assemblée générale ont été régulièrement convoqués.

Madame Carole DESIANO et Monsieur Jean-Luc LE COURT sont absents et excusés.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 46 020 762 actions sur les 46 020 762 actions formant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- un exemplaire de la lettre de convocation des membres désignés par le CCE pour assister à l'assemblée,
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence,
- les statuts de la société.

### **Troisième résolution**

#### **Modification du domaine de compétences de Monsieur Hervé DAUDIN, Directeur Général**

---

L'assemblée générale, propose par ailleurs de modifier le domaine de compétences de Monsieur Hervé DAUDIN, Directeur Général de la société, lequel sera désormais le suivant :

Monsieur Hervé DAUDIN aura en charge l'approvisionnement des réseaux (achats alimentaires et non alimentaires, Direction de la qualité et la logistique du groupe) ainsi que les systèmes d'information et, dans ce cadre, pourra agir seul conformément à l'article 11-3 des statuts.

Monsieur Hervé DAUDIN disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité**

### **Quatrième résolution**

#### **Pouvoirs**

---

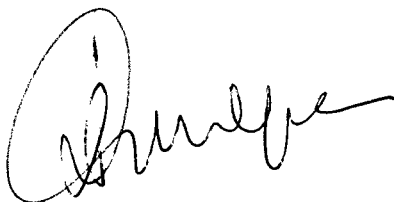
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture, par le Président et le secrétaire de l'assemblée.

Le Président



Le Secrétaire

